

VILLE DE PARIS

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS
30, rue Raoul Wallenberg
75019 PARIS**

**AVIS
D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC
PAR TRANSFERT
À PARIS 1er Arrondissement**

Une décision d'implantation d'un débit de tabac a été prise le 9 mars 2022 par le directeur régional des douanes et droits indirects de Paris conformément au décret n°2010-720 du 28 juin 2010.

Le périmètre d'implantation est le suivant :

œ Rue de Rivoli, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, du n° 184 au n° 252
œ

Les débitants de tabac parisiens intéressés par un transfert de leur activité dans le périmètre indiqué ci-dessus sont invités à contacter par écrit la direction régionale des douanes de Paris entre le 19 mars 2022 et le 18 juin 2022 à l'adresse ci-dessous :

**Direction régionale des douanes et droits indirects de Paris
Service des tabacs
30, Rue Raoul Wallenberg 75019 PARIS
Tél : 09 70 27 19 28 (ou 25 ou 26)**